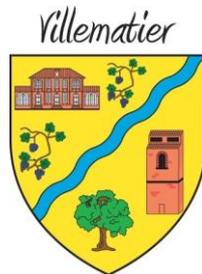


L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 12



DECEMBRE 2013



EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au cours de cette année 2013 qui s'achève, nous avons continué les investissements en fonction des choix considérés comme prioritaires et au rythme permis par notre budget. Vous en trouverez le détail dans les pages suivantes.

Cette ligne de conduite qui prévaut depuis le début de notre mandat, trouve tout son sens dans la diminution des subventions, leur délai d'attribution, la diminution annoncée des dotations de l'Etat. L'avenir qui se dessine ne permettra pas un relâchement dans la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En effet l'année 2013 est marquée, comme les deux années précédentes, par le gel des dotations, avant l'annonce d'une baisse significative des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,5 milliards d'euros pour 2014, 3 milliards d'euros pour 2015. Nous nous acheminons lentement mais sûrement vers une situation financière de plus en plus contrainte.

Le site internet de la commune de Villematier est ouvert depuis la 2^{ème} quinzaine du mois d'août. Pour ceux qui en ont la possibilité, je vous invite à le consulter, peut-être pour y apprendre un peu de l'histoire de notre village, sans doute pour accéder à différents documents administratifs qu'il suffit de télécharger, certainement pour y puiser différentes informations allant du règlement du PLU, au menu de la cantine scolaire, en passant par le planning d'utilisation de la salle des fêtes.

Pour ce qui est des travaux de voirie, la totalité de ce qui était programmé pour cette année 2013 ne sera pas réalisé "probablement" en raison d'une surcharge de travail de l'entreprise en fin d'année, liée au retard pris au cours du 1^{er} semestre à cause de la pluviométrie.

La place de Raygades est un cas particulier dans les investissements voirie car sous maîtrise d'œuvre communale. La finalité consiste à amener au même niveau la place et la voie départementale qui la longe de manière à créer une surface continue permettant de l'utiliser dans sa totalité sans obstacle. Cet aménagement permettant le montage d'un podium aux normes pour les festivités, d'aménager six places de stationnement et d'enfourir le réseau de collecte des eaux. Les travaux sont en cours d'achèvement.

La commune de Villematier s'est rendue propriétaire par notoriété acquisitive de la parcelle de 1230m² "abandonnée" située côte du Rieu Tord entre le pont et la place de la Mouline. Cela a été rendu possible après recherches par un généalogiste ayant conclu à l'impossibilité d'établir une succession complète, le propriétaire de départ ayant vécu de 1849 à 1929, les deux descendants connus souhaitant que ce terrain devienne propriété de la collectivité.

Après avoir brossé le rapide portrait d'une année municipale bien remplie, je formule à votre égard des souhaits de santé et bonheur pour l'année 2014.

Avec l'assurance de nos sentiments dévoués.
Le Maire, Jean-Michel JILIBERT.

PROJET DE TRAVAUX

Des travaux de renforcement du réseau EDF sont en cours d'étude sur une partie du village. Les tronçons concernés sont : du départ de la mairie jusqu'au café "Au fût de Chêne" côté rue de l'Eglise, qui sera traité par enfouissement, et du début de la rue de l'Eglise jusqu'à l'Eglise qui sera traité en aérien torsadé. Ainsi seront remplacés les fils nus aériens sur poteaux.

Le budget communal devra financer la partie enfouissement du réseau France Télécom et l'éclairage public par lampadaires qui bénéficiera d'une subvention du Conseil Général.

POINT SUR LES REALISATIONS 2013

⇒ Travaux extension cantine – garderie – WC

▪Maîtrise d'œuvre et études	33 722€ TTC
▪Ensemble des travaux	318 699€ TTC
▪Mobilier cantine scolaire	3 944€ TTC
▪Four et armoire réfrigérée	6 328€ TTC
TOTAL	362 693€ TTC

⇒ Ouverture 2^{ème} classe maternelle

▪Mobilier classe	5 920€ TTC
▪Matériel pédagogique	1 046€ TTC

A ce jour le montant des subventions accordées sur les seuls travaux est de 97 949€ par le Conseil Général et de 15 000€ du Conseil Régional, par l'intermédiaire du Conseiller Régional Monsieur Didier CUJIVES, le solde étant autofinancé par le budget communal.

▪Extension du réseau électrique Route de Vacquiers	2 781€ TTC
▪Banc et poubelles place publique / bouldrome	1 883€ TTC
▪Défibrillateur	1 495€ TTC
▪Remplacement d'un moteur et battant de la grosse cloche	2 159€ TTC
▪Installation chauffe eau au local des associations	1 040€ TTC
▪Remplacement du standard téléphonique	3 480€ TTC

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2013

⇒Financement Conseil Général / Communauté de Communes / Municipalité

▪Accès Eglise / parking cimetière	
Extrémité rue de l'Eglise réfection couche de roulement	
Parking Eglise cimetière en enrobé avec pose drain et bordures	40 456€ TTC
▪Chemin des bois	
Reprofilage, réfection de la couche de roulement	30 331€ TTC

⇒Financement Municipalité

▪Réfection totale place de Raygades	
Ensemble des travaux + bureau d'Etudes	
+ Relevé topographique	60 204€ TTC

VENTES DIVERSES

Il a été procédé aux diverses ventes suivantes

⇒ Ferraille	142,00€
⇒ Cuisinière	200,00€
⇒ Bois	160,00€
⇒ Portes bois	30,00€
⇒ Table ping pong	200,00€
⇒ 8 Anciens containers 770L	240,00€

Pour ceux qui pourraient être intéressés, il reste à la vente 2 anciens containers ordures ménagères d'une capacité de 770L au prix de 30€ pièce.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

⇒ Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2013 il a été attribué les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2013
Comité des fêtes de Villematier	2 500.00€
Comité des fêtes de Raygades	1 500.00€
La Compagnie des Parents	200.00€
ACCA Villematier	200.00 €
Pétanque Club Villematier	200.00 €
Les 3 jours de Pétanque de Villematier	200.00€
ACPEA Etoile de L'Aube	200.00 €
FNACA	150.00€
Office du tourisme du Frontonnais	150,00€
Les Bons vivants Villemuriens	150.00 €
Saveurs et senteurs du Frontonnais	150.00 €



La commune possède son site internet
depuis le mois d'août

Allez le visiter ⇒ www.mairie-villematier31.fr

INFORMATION

La date tardive de distribution de l'Echo de Villematier tient au retard pris par la Communauté de Communes pour nous remettre le calendrier de collecte des déchets.

NOS JOIES NOS PEINES



Bienvenue à ces
petites étoiles
qui feront briller
les yeux et
rempliront le
cœur d'un
bonheur
lumineux de
tous les parents.

Félicitations

NAISSANCES

CAMASSES Louis
6 mars 2013

PALMERO BOYER Victoire
15 mai 2013

GERARD Alexandre
19 août 2013



L'amour c'est
un rêve à
partager, un
arc-en-ciel
porteur
d'espoir, une
douce caresse...
et le bonheur
d'être deux!

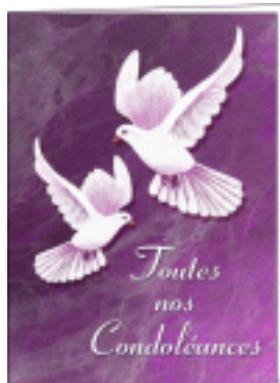
Félicitations

MARIAGES

IMBERT Jean-Marc /
MILLARD David
6 juillet 2013

RENOUX Didier /
BEUZIT Nathalie
27 juillet 2013

BERTIER Benoît /
HENRIC Stéphanie
17 août 2013



L'anémone et
l'ancolie ont
poussé dans le
jardin où dort la
mélancolie.

Sincères
condoléances

DECES

BOURBON Claude
2 octobre 2013

DAL Jean-Claude
21 novembre 2013

METGE Gaston
4 décembre 2013



SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

Le mardi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de
15h00 à 18h00

Le mercredi
de 8h30 à 12h00 et
de 15h00 à 18h30

Le samedi de
10h00 à 12h00

Les lundis et jeudis la
mairie est fermée au
public, les secrétaires
sont présentes dans les
locaux, ce qui vous
permet en cas d'urgence
d'obtenir des
renseignements.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est
heureuse de vous
accueillir et vous invite à
vous présenter à la
mairie.

Afin de maintenir notre
fichier à jour nous vous
demandons de vous
munir de votre livret de
famille.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et garçons nés
en octobre, novembre,
décembre 1997

doivent se faire recenser
à la mairie avant le
31 décembre 2013
(mois anniversaire).

Vous devez vous munir
de votre carte d'identité
ainsi

que du livret de famille
de vos parents.

La mairie vous remettra
une attestation de
recensement.

Ce document sera
indispensable pour
s'inscrire aux examens
(BEP, BAC, permis de
conduire..)

et aux concours soumis
au contrôle de l'autorité
publique.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une tournée
d'éclairage public est
organisée
mensuellement par
l'entreprise CITEOS.
Si vous constatez des
pannes ou des
anomalies veuillez le
signaler à la mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ramassage en porte à
porte selon calendrier sur
inscription au
05.63.03.84.53



DECHETTERIE HORAIRE D'OUVERTURE

Zone d'Activités de
Pechnauquié
31340 Villemur
☎ : 05.61.74.40.87

Du Lundi au Vendredi
de 9h30 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

Le Samedi
de 9h30 à 12h30 et de
13h30 à 18h00

le Dimanche
de 9h00 à 12h00 et de
13h00 à 17h00

Fermeture : Jeudi et
jours fériés



ELECTIONS

En 2014, les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars et les européennes le 25 mai.



Pour pouvoir voter, les citoyens français et de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. **La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013.**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans suite à la procédure de recensement militaire sur la commune. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt). L'inscription sur les listes électorales est possible selon différentes modalités :

⇒ En se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de trois mois).

⇒ Par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription téléchargeable sur notre site internet dans la rubrique vie pratique démarches administratives ou sur www.service-public.fr, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Le 1er tour des élections municipales se tiendra le 23 mars, le second le 30 mars. Deux petites révolutions pour les villes de plus de 1 000 habitants, conséquences de la réforme du mode de scrutin inscrite dans la loi du 17 mai 2013 :

- 1. Le scrutin à la proportionnelle et la parité font leur apparition ;**
- 2. Les électeurs voteront aussi pour les représentants de la commune dans les conseils intercommunaux. (Communauté de Communes)**

Ce qui change avec la réforme de la loi électorale

Ce qui change. La loi du 17 mai 2013 impose le scrutin de liste à la proportionnelle, à deux tours aux villes de plus de 1000 habitants, un seuil qui concernait jusqu'alors celles de 3500 et plus. Parité oblige, les listes devront compter autant d'hommes que de femmes. Autre nouveauté : les électeurs désigneront en même temps les représentants de la commune dans les conseils intercommunaux. (Communauté de Communes)

Les listes. On ne pourra plus rayer de noms ou en rajouter. Les listes de candidats doivent être complètes. Chacune doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes doivent être déposées en Préfecture.

Le vote. Les électeurs ne peuvent pas modifier les bulletins. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue (50% des voix plus une) reçoit la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant au moins 5% des voix. Conséquence de la réforme : dans les communes où seules deux listes seront en présence, il n'y aura, logiquement, plus de second tour. Sinon, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir au second tour.

Un scrutin intercommunal. Pour la première fois, les représentants des communes au sein des intercommunalités seront élus au suffrage direct par « fléchage ». En votant pour un candidat aux municipales, l'électeur votera aussi pour la liste intercommunale qu'il propose. Résultat : les premiers des listes élues aux municipales siègeront au sein des intercommunalités.

CONCLUSION : il n'est plus possible de composer la liste de "son choix". Tout bulletin modifié sera déclaré nul.

Calculez Votre Itinéraire

Le Conseil Général vous informe

CALCULEZ VOTRE ITINÉRAIRE



En fonction du choix de votre mode de transport

www.haute-garonne.fr/itineraire

Informations, Itinéraires, Horaires

RÉSEAU ARC-EN-CIEL
MON RÉSEAU ME FACILITE LES TRANSPORTS

UN PROJET PORTÉ PAR :



Calculez votre itinéraire, pour tous vos déplacements en Haute-Garonne

Un calculateur d'itinéraire est mis à la disposition de tous les usagers des transports, sur le site internet du Conseil Général à l'adresse suivante : www.haute-garonne.fr/itineraire
Cet outil permet de calculer votre itinéraire d'un point à un autre, en intégrant plusieurs modes de transport.

Vous pouvez ainsi choisir votre itinéraire, la date de votre déplacement (jusqu'à 15 jours à l'avance), sélectionner votre mode de transport (bus, tram, métro, autocar, train, vélo, voiture, marche à pied...) et combiner les réseaux de transport que vous souhaitez emprunter : le réseau départemental Arc-en-ciel, le réseau urbain de l'agglomération toulousaine ou le réseau régional Midi-Pyrénées (cars régionaux et trains TER).

Le Calculateur d'itinéraire a été développé en partenariat avec toutes les autorités organisatrices des transports et des gestionnaires de voirie.

Simplifiez-vous les transports, interrogez le Calculateur d'itinéraire pour trouver des solutions sur mesure pour tous vos déplacements.

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel

- Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence.
- Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique, prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

Il provoque 2 types d'intoxication :

- **L'intoxication faible ou chronique** : elle se manifeste par des maux de têtes, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- **L'intoxication grave** : plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissances, le coma ou le décès.

Quelles sont les causes du danger ?

Une mauvaise combustion et une mauvaise aération.

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus.
- Une mauvaise aération du logement.
- Les fumées mal évacuées.

Comment éviter les intoxications ?

Avec de la vigilance et des gestes simples

- Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel :
Chaudières,
Chauffe-eau et chauffe-bains,
Cheminées, inserts et poêles,
Conduits d'aération.
- Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.
- Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours

Maux de tête, nausée, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement

En cas de suspicion :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- Evacuez les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours

112 : numéro unique d'urgence européen

18 : Sapeurs Pompiers

15 : Samu

- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



RECENSEMENT

de la population 2014



CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT

Le recensement de la population, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

www.le-recensement-et-moi.fr

1 - LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. Vous trouverez, au dos, toutes les informations pour connaître la marche à suivre.

Le recensement se déroule :

Dans les communes de moins de 10 000 habitants :

- jusqu'au samedi 15 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 1^{er} mars à La Réunion.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus :

- jusqu'au samedi 22 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 8 mars à La Réunion.

Prochaine visite de l'agent recenseur



Insee & votre commune

2 - CONCRÈTEMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

1. UN AGENT RECENSEUR RECRUTÉ PAR VOTRE MAIRIE SE PRÉSENTE CHEZ VOUS

Il vous remet :

- Une feuille de logement
- Autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge.

2. VOUS REMPLISSEZ LES QUESTIONNAIRES

L'agent recenseur est là pour vous aider si vous avez des questions.

3. L'AGENT RECENSEUR VIENT LES RÉCUPÉRER

Quelques jours plus tard, au moment convenu lors de sa première visite, l'agent passe à votre domicile.

Si vous êtes souvent absent(e) de votre domicile, vous pouvez :

- Confier vos questionnaires remplis, dans une enveloppe, à quelqu'un qui les remettra pour vous à l'agent recenseur.
- Renvoyer directement les questionnaires à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee de votre région.

4. POUR CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr



La feuille de logement permet de recueillir des informations sur votre habitation (type, surface, année de construction...).



Le bulletin individuel permet de recueillir des informations sur la situation personnelle (sexe, âge, emploi, statut matrimonial...) de chaque personne vivant chez vous, quel que soit son âge.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Pour bien remplir mes questionnaires :

- J'écris au stylo à bille noir ou bleu.
- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur.
- J'écris très lisiblement. SAINT-MALO
- Je coche la case qui convient.
- Je note un chiffre par case. 0 4
- Je ne raye pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(e) par la question.
- Je ne plie pas mes questionnaires.
- Et surtout, je pense à bien les remettre à la date indiquée par mon agent recenseur.

N° Imprimé : 10 IMPRIMERIE NATIONALE 135 562

TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

PLUS D'INFORMATIONS ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE AGENT RECENSEUR OU DE VOTRE MAIRIE.



2031-1846 / Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle / pefc-france.org

Madame, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.
Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2015**.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Ecole DIEUDE

Cette année les 78 enfants en maternelle et élémentaire ont pu découvrir parfois une nouvelle maîtresse ou un nouveau maître mais aussi des nouveaux locaux mis à leur disposition.

Un agrandissement de la garderie et du restaurant scolaire ont été nécessaires ainsi que la création de nouvelles toilettes et d'une salle d'activités destinée à l'école.



Une ouverture de classe maternelle a eu lieu, qui est le reflet de l'évolution démographique de notre village.

L'équipe enseignante se compose de :

Mme PATTYN Gaëlle : classe de PS – MS de 20 élèves;

Mme BOUCHE Mélanie : classe de MS – GS de 19 élèves;

Mme COLLIN Nathalie et Mme PLANES le jeudi : classe de CP – CE1 : 17 élèves et,

Mme CERON Anne- Laure remplacée par Mr LEVY Alain jusqu'aux vacances de Noël :
classe de CE2 – CM1 -CM2 : 22 élèves

La direction est assurée par Mme COLLIN Nathalie.

Une nouvelle équipe des agents périscolaires a été mise en place :

AGENTS	BUS	GARDERIE	ECOLE	CANTINE
Ingrid VALETTE		X	X	X
Martine COUDERC		X		X
Céline BERNE	X	X	X	X
Florence DIDOT	X	X		X
Marie-France GUEDON				X

Les délégués des parents d'élèves sont :

Mmes Sandrine GUZMAN, Camille GERARD, Karine VIEILLEFOND et Florence BOUIN.

Sur le site mairie-villematier31.fr, vous pouvez consulter les menus, tarif, règlement de la cantine et de la garderie.

La municipalité vous souhaite une année scolaire pleine de réussites !



COMITÉ DES FÊTES DE RAYGADES



Le bilan de la fête locale du hameau de Raygades a été plus que positif. Cette année le comité a voulu fêter le centenaire de la petite reine de par les décors, le menu où nous avons fait un tour de France dans l'assiette.

Le beau temps était au rendez-vous, l'aligot a bien filé, la bière a coulé à flots et la disco Pronight a mis l'ambiance.

Dimanche matin 11h, la traditionnelle messe de plein air a été tout aussi belle. L'après-midi, les pétanqueurs et les cuisiniers amateurs se sont vaillamment affrontés sur des terrains toujours aussi escarpés.

La soirée du dimanche a débuté avec la Banda « AOC » suivie par l'orchestre « Tutti Frutti »

Vers 23 heures, William Anthony nous a régales d'un magnifique feu d'artifice.

Nous tenons d'ailleurs à remercier l'ensemble des sponsors qui par leurs dons permettent que ce feu soit aussi beau.

L'ensemble du comité des fêtes de Raygades remercie vivement la municipalité pour son aide et son soutien ainsi que toutes les personnes qui font que cette fête reste depuis des décennies une fête champêtre, rustique, traditionnelle, chaleureuse et conviviale où il fait bon revenir tous les ans.

Plus particulièrement, nous voulons avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année.

**Recevez nos meilleurs vœux pour 2014
et rendez-vous l'année prochaine
les 2 et 3 août 2014**



ACCA de Villematier

Les associations des chasseurs de Villematier et de Cépet organisent un réveillon dansant à Cépet, à la salle des fêtes à 20h00 le mardi 31 décembre.



CEPET

REVEILLON de la SAINT SYLVESTRE

31 décembre 2013, dès 20 H salle des fêtes de Cépet

Organisés par les chasseurs de Cépet et Villematier

Menu

Cocktail de bienvenue

Assiette de foie gras de canard maison avec chutney, caramel d'agrumes et pain d'épices grillé

Dos de cabillaud sauce safranée

Sorbet poire

Pavé de veau sauce Lucullus

Plateau de fromage

Diplomate à la fraise et Craquant au chocolat avec caramel mou

Vins blanc et rouge, champagne, café



Animé par
Nord Est Music



Bulletin d'inscription (date limite avant le 10 décembre 2013)

Nom :

Repas adultes (65 €) :

Repas enfants (6 - 12 ans) (30 €) :

TOTAL : €

Réservation ☎ : 06 63 54 92 13 - 05 61 35 37 56 -

Villematier Pétanque Club



L'été étant terminé et l'hiver prenant la relève, aussi c'est avec plaisir que nous vous retrouvons à nouveau aux concours de belote le vendredi soir à 20h30 salle des fêtes.

Voici les dates à venir :

- 6 et 20 décembre
- 10 et 24 janvier
- 7 et 21 Février
- 7 et 21 Mars
- 11 et 25 Avril

Le Samedi 19 Octobre a eu lieu la prise des concours officiels du secteur des 4 Vallées dont nous faisons partie.

Voici les dates des concours à villematier

- Samedi 8 Mars classement à 14 h
- Samedi 5 Avril 2eme qualificatif doublette secteur masculin féminin 14h
- Vendredi 4 Juillet Triplette mixte officiel à 21h
- Samedi 5 Juillet Doublette masculin 14h30 et doublette féminine

Au cours des 5 classements secteur 2eme division villematier termine deuxième et accède à la première division et se qualifie pour le championnat Haute Garonne des clubs qui a eu lieu le Dimanche 3 Novembre à Fonsegrives et a remporté le challenge des présidents.

En espérant vous retrouver de plus en plus nombreux à nos manifestations, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Le bureau

La Compagnie des Parents



Un nouveau bureau, Un nouveau logo !

Depuis la rentrée de 2013/2014, l'association des parents d'élèves de l'école a repris ses projets.

L'année a commencé par l'élection d'un nouveau bureau :

- ↳ Camille GERARD, Présidente
- ↳ Véronique BATIGNE, Secrétaire
- ↳ Karine VIEILLEFOND, Trésorière

Cette nouvelle équipe dynamique souhaite poursuivre les objectifs de l'association, qui œuvre pour les enfants depuis plusieurs années, accompagne les enseignants dans leurs projets, finance des sorties et du matériel pour l'école.

La Compagnie des Parents a justement financé, en intégralité, la sortie scolaire du 17 octobre 2013 : Une magnifique journée avec la visite du Parc Préhistorique de Tarascon sur Ariège pour les CE2, CM1 et CM2, Accrobranche et Parc des loups à Orly pour les Grandes sections de maternelle, CP et CE1. (trajets + entrées, soit 1200 euros)

Il est aussi prévu d'acheter du matériel pour les exercices de motricité des petites sections de maternelle

Planning de l'année 2013/2014

☞ 1er Décembre : La Bourse aux Jouets, vêtements et puériculture, avec un stand au profit de l'école de Villematier.

☞ 19 Décembre : Noël de l'école. La Compagnie Des Parents offre le goûter aux enfants, distribution de jouets avec le Père Noël, apéritif avec les familles. Une vente d'objets personnalisés par les élèves se fera à cette occasion, ainsi que la Bourse aux livres (au profit de la Coopérative scolaire).

☞ Carnaval en février- Mars : Avec le traditionnel défilé des enfants Derrière un Monsieur Carnaval toujours présent, un goûter sera offert aux enfants et la journée se clôturera par le tirage au sort d'une grande Tombola.

☞ 1er mai : le traditionnel Vide Grenier inter associatif. On donne rendez vous au soleil !

☞ Juin : Fin de l'année Scolaire avec Surprise !

Il est encore temps de nous adresser votre cotisation annuelle : 10 euros ou plus par famille. Nous vous en remercions par avance!

Nous rappelons que les personnes voulant nous contacter pour faire des dons, mais aussi donner de leur temps libre sont les bienvenues.

Nos coordonnées : la-compagnie-des-parents@hotmail.fr, 1 place de la Mairie-31340 Villematier (boite aux lettres devant la mairie près du portail de l'école)

La Compagnie des Parents

Le Comité des Fêtes de Villematier



Après un été festif, le Comité des Fêtes de Villematier vous remercie de votre entrain, de votre participation aux festivités et de votre accueil que vous nous avez réservé lors de la tournée des fleurs précédant la fête du mois de juillet.

Les membres du Comité des Fêtes tiennent à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2014 vous apportant santé, bonheur et prospérité.

En attendant de se retrouver pour de nouvelles aventures,

Festivement vôtre.

Le Comité des Fêtes de Villematier



Chant Poésie Etoile de l'Aube

Mme Marie SOUMEILLAN

Fondatrice de l'association « CHANT POESIE ETOILE DE L'AUBE »

Sociétaire des poètes français

Médaille d'argent du «Courage, Mérite et Dévouement Français »

Chevalier d'honneur de France pour l'Italie

241, route de Raygades 31340 VILLEMATIER

TEL : 05/62/22/87/17

Fondant en avril 1998 l'association « CHANT POESIE ETOILE DE L'AUBE »

Marie SOUMEILLAN en prévoyait les buts essentiels :

A son initiative le concours annuel

« LE FLEURET POETIQUE DE MIDI PYRENEES » prenant effet reste ouvert :

Du 1^{er} novembre au 30 mars

Offrant aux potentiels candidats, l'opportunité de progresser dans l'art poétique.

Le 22 juin la lecture publique des poèmes du palmarès, se déroulant salle du SENECHAL

À Toulouse a pu voir les lauréats se munir des honneurs de leurs récompenses.

Diplômes, médailles, ouvrages d'art, trophée, peintures, aquarelles, dessins au fusain, bouteilles de vins, et lots divers furent des plus appréciés.

Le reportage photographique grâce au talent de M. Sébastien GIMENEZ et pascal COULON ajoutant au prestige d'un festival poétique, honoré par la réception du service du protocole, M. Jean Marc BARES, adjoint au maire à la mairie de Toulouse présidait au discours d'accueil.

Marie SOUMEILLAN fondatrice de l'événement poétisant remerciait, partenaires et donateurs.

La 6^{ème} édition du concours :

« FLEURET POETIQUE DE MIDI PYRENEES » d'éthique incontestable, orienté vers l'art des mots, se glorifiant des titres honorifiques de ses illustres prédécesseurs.

Marquant par la noblesse du niveau de culture générale des lauréats, le succès s'imprégnait de jeunesse d'esprit, d'humanité présente où muses et d'hommes en soucis de mémoire des poètes de notre temps, jardinaient à la lueur de l'âme !

La force du verbe se faisant corps chacun venait prendre place en troubadour auprès du monde politique.

Un courrier d'encouragement et de félicitation en date du 12 juillet

De M. le député Maire de la ville de Toulouse Pierre COHEN.

Ne manquait pas d'en préciser la place bien méritée.

Mme MARIE SOUMEILLAN



Yoga - Villematier



Le Yoga est une science du corps et de l'esprit.

Dans la pratique, la séance de Yoga se compose d'une multitude d'exercices et de techniques, notamment la pratique des « asana » (postures de Hatha-Yoga), du prânayama (travail respiratoire) et du yoga nidrâ (relaxation).

L'état de méditation devient une résultante et non pas une attente !

La séance de yoga constitue un rendez-vous régulier avec soi-même. Outre la réappropriation de son corps, la souplesse et l'amélioration des fonctions vitales, le yoga développe une certaine maîtrise de ses émotions, une grande détente et améliore la concentration et le discernement.

Les cours ont lieu :

GARGAS

Lundi 18h30 à 19h45

(Salle des fêtes, rue des sports, près des écoles)

VILLEMATIER

Jeudi 18h30 à 19h45

(Salle des fêtes, près de la Mairie)

Coordonnées : **Martine ROUBINET** 06 76 92 91 98 (Professeur de la FFHY - Fédération Française de Hatha Yoga - Directrice de l'antenne régionale FFHY SOA) :

site internet : www.cytn.fr

Fitness Center



ASSOCIATION DE FITNESS ET DE ZUMBA

Cette association sportive de Villemur /Tarn est pleine de dynamisme, elle propose 13 cours par semaine ; le matin, midi et le soir du lundi au vendredi dont 2 cours de ZUMBA. 10 cours sont planifiés sur la salle des fêtes de Villematier, 3 sur la salle polyvalente du Terme.

Les cours de fitness sont encadrés à la salle des fêtes de VILLEMATIER par 7 professeurs diplômées d'Etat. Elles vous proposeront un cocktail de cours, abdo fessiers, step, pilate, body sculpting, body fitness... etc. De la qualité d'encadrement dans une ambiance conviviale où les cours de fitness sont ouvert à tous et en accès illimités en toute mixité sous système de différents forfaits.

Il y a aussi l'incontournable Zumba qui touche toute génération confondue ... Faire une activité physique qui vous semble être plus ludique que éprouvante dans une ambiance de fête voilà le secret de la Zumba !

FITNESS CENTER propose aussi la Zumbatomic « Zumba pour enfants »

de 7 à 10 ans à la salle polyvalente du Terme de 17h30 à 18 h15 avec Gaëlle.

Vous pouvez prendre des renseignements et venir faire une séance d'essai en fitness et en Zumba. RENSEIGNEMENTS AU 06.98.96.84.91



Trucs et Astuces

COTE BRICOLAGE :

Éviter d'avoir des pinceaux avec des poils secs :

Faites chauffer l'équivalent d'un verre de vinaigre dans une casserole, une fois que le liquide est chaud (et non bouillant !), trempez vos pinceaux dans cette préparation pendant 5 mn.

Comment dévisser une ampoule cassée :

Lorsqu'une ampoule est cassée mais encore vissée à son support, planter un morceau de pomme de terre et faites tourner ce qui reste d'ampoule.

COTE MAISON :

Comment dépoussiérer les meubles naturellement :

Versez 1L d'eau dans un saladier, ajoutez-y 1 cuillère à soupe de glycérine puis mélangez, trempez-y un gant de toilette pendant 5 mn, essorez le, puis laissez le sécher.

Utilisez votre gant pour éliminer la poussière sur vos meubles comme une lingette.

Pour parfumer naturellement sa maison :

Plantez une dizaine de clous de girofle un peu partout dans une orange, passez un ruban autour de l'orange et faites un nœud. Suspendez l'orange dans votre maison, elle peut rester suspendue un mois, La pomme d'ambre est efficace contre les mites des vêtements.



Pour éviter la formation du calcaire au fond de la bouilloire, placez-y une coquille d'huitre.

COTE CUISINE :

Crème anglaise :

Pour être sûr de la réussir, ajoutez-y une cuillerée à café de Maïzena.

Poisson écaillé :

Pour écailler un poisson rapidement, remplissez une bassine d'eau froide, tenez le poisson sous l'eau et raclez avec un couteau ou utilisez une coquille Saint-Jacques vide.



COTE JARDIN :

Cactus de Noël fleuri :

Pour obtenir un cactus fleuri, lui mettre de l'engrais en granule pour les tomates.

Pour attacher les plantes à un tuteur :

Récupérer des bobines de cassette vidéo défectueuse, le film se coupe bien et ne blesse pas la plante.

